



# **APPEL A PROJETS 2017**

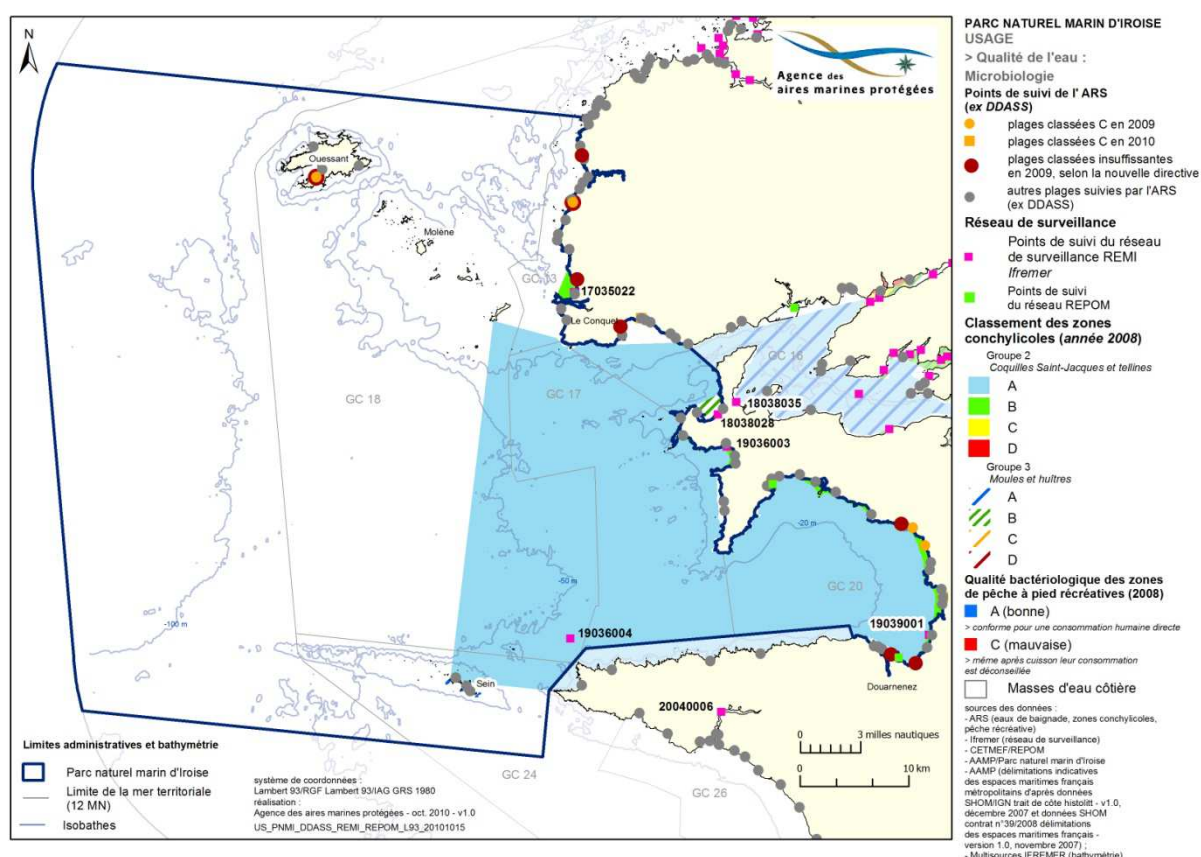
## **IDENTIFICATION DES ORIGINES DE LA CONTAMINATION FÉCALE DANS LES BASSINS VERSANTS ET PLAGE PROPRE**

### **DOSSIER DE PRESENTATION**

# OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Premier du genre en France, le Parc naturel marin d'Iroise, créé en 2007, protège 3500 km<sup>2</sup> d'espace marin. Situé à la pointe du Finistère, il s'étend du sud de l'île de Sein au nord d'Ouessant et atteint, au large, les limites des eaux territoriales françaises. Le Parc a inscrit dans son plan de gestion pour finalité de **connaître le milieu marin**, de le **protéger** et de **développer durablement** les activités dépendantes de la mer.

Le Parc naturel marin d'Iroise propose de conduire une étude sur un ou deux bassins versant afin d'identifier la source de contamination microbiologique de zones qui seraient en qualité bactériologique insuffisante. Cet appel à projet vise à encourager les communes à proposer un site d'étude et un projet de cette nature sur leur territoire.



Dans le contexte de nouvelles réglementations des normes de qualité et de la directive baignade, le classement de salubrité repose désormais sur la présence de deux types de bactéries : *Escherichia Coli* (*E. Coli*) et entérocoques intestinaux mais avec des normes plus sévères et sur une période de 4 ans. En appliquant aujourd'hui cette future directive, 9 plages situées dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise risqueraient d'être classées en « qualité insuffisante » entraînant ainsi leur fermeture.

L'objectif de bonne qualité générale de l'eau affiché dans le décret de création du Parc marin et dans son plan de gestion, vis-à-vis de la problématique microbiologique, est destiné à soutenir

**Appel à projets 2017  
PNMI**

et maintenir les activités de pêche et de tourisme durables dans son périmètre. Pour réaliser ses objectifs, maintenir les zones de baignade et limiter les risques sanitaires des activités nautiques, il est nécessaire d'avoir un suivi toute l'année des contaminations bactériologiques sur les plages qui permettrait de cibler le diagnostic et éviter les mauvais classements lors de l'application des directives à venir.

C'est dans ce but que le Parc naturel marin d'Iroise a défini le principe d'action suivant :  
« Contribuer à la caractérisation de l'origine de la pollution microbienne sur les zones à risque pour améliorer l'assainissement ».

# REPONDRE A L'APPEL A PROJETS

## PORTEURS DE PROJETS

Cet appel à projets s'adresse, à l'exclusion des particuliers, aux :

- collectivités territoriales : communes ou communauté de communes ou établissements publics représentant ces structures.

En cas de partenariat (par exemple commune et association), le porteur de projet sera identifié. Les attributions de chaque partenaire et le mode de gouvernance retenu pour la mise en place du projet seront précisés.

## NATURE DES PROJETS

Le présent appel à projets vise à soutenir les communes ou communautés de communes qui, dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise, souhaitent mettre en place des actions en vue de réduire la contamination microbiologique sur leurs secteurs.

Il existe maintenant des procédés d'analyses permettant d'identifier les origines des contaminations fécales (humain, porcin, ruminant). Cette discrimination doit permettre d'identifier la source de la pollution bactériologique. Une première campagne a été réalisée en 2011 où trois projets ont été retenus (Pentrez et Cameros à St Nic, Porsmilin à Locmaria Plouzané, Porspaul à Lampaul Plouarzel) et financée par le Parc marin.

La technique d'identification des sources de contamination a été validée sur les bassins versants de l'Elorn et de Daoulas. Nous proposons d'appliquer ce procédé aux bassins qui seraient susceptibles d'être sujets aux pollutions bactériologiques dans le périmètre du Parc marin.

Cette démarche s'intègre dans les nouvelles réglementations, qui conduisent les communes à la mise en place des profils de baignades. Ces derniers peuvent amener à prendre des mesures de gestion adaptées à la protection sanitaire des usagers si les résultats d'analyses sont insuffisants.

Le suivi se fera sur une année. Un point sera suivi à l'exutoire du bassin versant par le Parc marin. D'autres points de suivis potentiels (situés en amont) peuvent être identifiés pour le projet par les candidats.

## CRITERES DE SELECTION

Les projets reçus seront examinés par les services du Parc naturel marin d'Iroise. Ils seront ensuite soumis à l'avis du bureau et/ou du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise.

Les projets seront évalués selon les éléments d'appréciation suivants :

**Appel à projets 2017  
PNMI**

### **1. L'intérêt du projet :**

- l'existence de suivi « qualité de l'eau » (suivi microbiologique etc.) ;
- le classement « insuffisant » du site en raison de problèmes de pollution microbiologique ou l'existence d'une contamination microbiologique récente (lors de ces 4 dernières années) ayant entraîné des fermetures d'activité (baignade, pêche).

### **2. L'engagement du candidat :**

- les actions envisagées (selon la source identifiée) pour réduire ou éliminer la pollution ;
- la mise en place de suivis de pollution microbiologique en amont du site choisi afin de mieux identifier l'origine de la pollution en citant la fréquence des suivis pour y répondre ;
- Les propositions de modification des pratiques des usagers sur leur territoire.

### **3. La qualité du projet :**

- les compétences et expériences du porteur de projet ;
- la qualité technique du projet ;
- la faisabilité financière ;
- le calendrier de réalisation ;
- la valorisation du projet.

### **4. Une priorité sera donnée aux projets ne bénéficiant d'aucune aide publique.**

## **AIDE ATTRIBUEE**

Les projets sélectionnés selon les critères définis ci-dessus obtiendront les aides suivantes :

- 1- Ils bénéficieront de l'intervention des agents du Parc naturel marin d'Iroise qui assureront l'ensemble des suivis microbiologiques : à l'exutoire des bassins versants choisis et aux points de prélèvements en amont définis par le candidat.
- 2- Ils seront pris en charge financièrement par le Parc naturel marin d'Iroise pour l'ensemble des analyses des suivis à l'exutoire des bassins versants. Cette aide correspond aux analyses réalisées et facturées au Parc marin par le laboratoire agréé LABOCEA. L'analyse des points identifiés en amont de ces sites restant à la charge des candidats retenus.

Le Parc naturel marin d'Iroise s'engage à aider les communes à mettre en place des solutions concrètes pour améliorer la situation, à la fin de l'étude.

En cas de non-réalisation du projet, de non-atteinte des objectifs fixés ou de non-respect des engagements précisés ci-dessous, les agents du parc marin arrêteront d'effectuer les prélèvements du projet.

## ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

Les porteurs des projets retenus s'engagent à :

- Respecter les engagements que le candidat aura exposé pour répondre à l'éligibilité du projet (c'est-à-dire actions envisagés, suivis complémentaires etc.) ;
- Respecter les éventuelles préconisations techniques ou scientifiques qui pourront lui être transmises par les services du Parc naturel marin d'Iroise dans l'arrêté d'attribution de la subvention ;
- Reconnaître le Parc naturel marin d'Iroise comme partenaire du projet en faisant figurer son logo dans les supports de communication liés au projet, après s'être assuré de l'accord des services du Parc ;
- Autoriser les services du Parc naturel marin d'Iroise à faire référence au projet dans ses supports de communication (site Internet, lettres d'information...).

## CALENDRIER

L'appel à projets sur l'identification des origines de la contamination fécale dans les bassins versants du Parc naturel marin d'Iroise est lancé et les demandes de subventions seront examinées toute l'année lors de réunions par le conseil de gestion du Parc jusqu'au 15 novembre 2017.

## DEPOT DES CANDIDATURES

Les porteurs de projets devront faire parvenir un dossier de candidature composé :

- du formulaire de candidature complété ;
- d'une présentation technique détaillée du projet.

Des pièces administratives complémentaires pourront être demandées au porteur de projet.

Ce dossier sera à adresser par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur  
Parc naturel marin d'Iroise  
Pointe des Renards  
29 217 LE CONQUET

## CONTACTS

Patrick POULINE, 02.98.46.63.34, [patrick.pouline@aires-marines.fr](mailto:patrick.pouline@aires-marines.fr)